

	<p>Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Conseil Communautaire du 28 septembre 2026</p> <p><i>Rapporteur : Monsieur Nicolas ANDRÉ</i></p>	<p>CA-DEL-2026- 120</p>
---	---	------------------------------------

**Avis de la CAESE relatif au projet d'extension de la micro-crèche
Les P'tits Zelfes Luze Étampes sur la commune d'Étampes**

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-huit septembre, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Guy Bonin d'Angerville, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Johann MITTELHAUSSER.

Nombre de conseillers en exercice : 77.

Conseillers présents physiquement : Mesdames et Messieurs Eric MEYER, Johann MITTELHAUSSER, Frédéricque SABOURIN-MICHEL, Dominique VAURY, Patricia AMBROSIO-TADI, Denis YANNOU, Nicolas ANDRÉ, Danielle BENECH, Evelyne THOUEMENT, Johanne LEIGNADIER, Patrice KOPACZ, Marc HERREMAN, Michel MORICHON, Francis TEYCHINE, Jean-Louis CHANDELLIER, Christine BOURREAU, Maxime RONDU, Jérôme DESNOUE, Henri BELLIER, Marjolaine PELÉ, Gilles BAYART, Virginie TARTARIN, Guy ALDEGUER, Morgane BLOT, Rémy THOUVENOT, Géraldine PATARD, Bésart BLAKAJ, Isabelle MYTYCH, Fatimata BÂ, Régis DARRIBERE, Marie-Aline MULARD, Patricia BEAUPERE, Assane SARR, Paola LENDORMY, Thomas GAURET, Ghania IDRI, Mostefa GHENAÏM, Séverine PETITPIERRE, Mohamed SAROUNI, Mathilde DESAUTY, Olivier SIGMAN, Mathieu HILLAIRE, Camille BINET-DEZERT, Giovanni CHAAFA, Annie-Claude MOZZANI, Kevin LE FOLL, Aïcha AHRAOUI-GAVINET, Messaoud HAMMOU, Sandra DA MOTA, Georges BONTEMPS, Guy CROSNIER, Guy DESMURS, Sylvie VASSET, Patrick THUILLIER, Philippe DELAVEAU, Cynthia SAVARIT, Laurence BUREAU, Alexandre-Stéphane HAAS, Catherine COME, Eric CAVERS, Laureen FRESSARD, Bernard DIONNET, Michaël MERIGOT, Carole MISSAULT, Fabien BIDAULT, Grégory COURTAS, Sylvie GUILLOT, Fabrice JAOUEN, Danielle PECHIN, Christelle DELOISON, Valérie GALOPIN, Stéphane DEMEULEMEESTER, Jean PERTHUIS (73).

Conseillers ayant donné procuration : Mesdames et Messieurs Bastien SORET (par procuration à Guy ALDEGUER), Angéline CIANCI (par procuration à Nicolas ANDRÉ) et Huguette DENIS (par procuration à Johann MITTELHAUSSER) (3).

Conseiller absent : Monsieur Victor HENNEBELLE (1).

Secrétaire de séance : Monsieur Fabrice JAOUEN.

Le Conseil Communautaire, sur le rapport de Monsieur Nicolas ANDRÉ,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral n°2024-PREF.DRCL/241 du 23 octobre 2024 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne,

VU la loi n°2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi, notamment son article 17, instituant la notion d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant ;

VU l'article L214-1-3 du code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.214-2 et suivants relatifs à l'organisation et au pilotage de l'offre d'accueil du jeune enfant ;

VU le code de la santé publique, notamment ses articles L.2324-1 à L.2324-4 ;

VU le décret n° 2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil du jeune enfant, qui a porté la capacité maximale des micro-crèches à douze places et modifié l'article R. 2324-46 du Code de la santé publique ;

VU le décret n°2025-304 du 1^{er} avril 2025 relatif aux autorisations de création, d'extension et de transformation des établissements d'accueil des jeunes enfants et à l'accueil dans les micro-crèches.

CONSIDÉRANT que la CAESE, en tant qu'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant depuis le 1^{er} janvier 2025, dispose de la compétence de planification du développement de l'offre d'accueil sur l'ensemble de son territoire ;

CONSIDÉRANT que cette compétence inclut l'obligation d'émettre un avis sur les projets de création, d'extension ou de transformation d'un établissement ou service d'accueil du jeune enfant relevant du secteur privé, conformément aux dispositions légales susmentionnées ;

CONSIDÉRANT que la micro-crèche Les P'tits Zelfes Luze Étampes demande l'autorisation d'augmenter son offre d'accueil du jeune enfant de 10 places à 12 places ;

CONSIDÉRANT que cette augmentation permettra de renforcer l'offre d'accueil du jeune enfant en horaires élargis (6 h 00 – 22 h 00) sur le territoire ;

CONSIDÉRANT que les locaux, l'organisation du service et les moyens humains prévus sont adaptés à cette évolution de capacité ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de cette mesure pour répondre aux besoins des familles ayant des besoins atypiques ;

CONSIDÉRANT les pièces justificatives fournies par le porteur de projet ;

CONSIDÉRANT que le projet satisfait aux exigences réglementaires et s'inscrit dans les orientations stratégiques de la politique intercommunale de la petite enfance ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

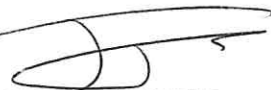
ÉMET un avis favorable au projet d'extension de la micro-crèche Les P'tits Zelfes Luze Étampes sur la commune d'Étampes.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la CAESE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de

deux mois. Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.

Le Secrétaire,

Fabrice JAOUEN

Le Président,

Johann MITTELHAUSSER

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité le

05 OCT. 2026

et sa publication le

05 OCT. 2026